



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°75-2026-224

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France / Délégation**

### **Départementale de Paris**

75-2026-04-16-00004 - Arrêté n°2026-DD75-030 portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) (4 pages)

Page 3

### **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2026-04-16-00001 - Arrêté 2026-00426 du 16 avril 2026 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 8

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

75-2026-04-16-00004

Arrêté n°2026-DD75-030 portant modification  
de la composition du conseil de surveillance du  
Centre hospitalier universitaire Assistance  
Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP)

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°2026-DD75-030

#### portant modification de la composition du Conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- VU** Le décret n°2010-361 du 08 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n°2026-DD75-029 du 14 avril 2026 portant modification de la composition du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- VU** L'arrêté DS n°002/2026 du 5 février 2026 donnant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, directeur de la Délégation départementale de Paris ;
- VU** La délibération n°CR 2021-061 du 23 septembre 2021 du Conseil régional d'Île-de-France actant la nomination de Madame Farida ADLANI en qualité de représentante du conseil régional de la région siège de l'établissement au sein du Conseil de surveillance de l'AP-HP, conformément à l'article R.6143-3 1° d) du code de la santé publique ;
- VU** Le courrier de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, en date du 15 avril 2026, proposant le renouvellement du mandat de Monsieur Laurent EL GHOZI en qualité de personnalité qualifiée désignée par le représentant de l'Etat dans le département au sein du Conseil de surveillance de l'AP-HP, conformément à l'article R.6143-3 3° b) du code de la santé publique ;

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'article 2 de l'arrêté n°2026-DD75-029 du 14 avril 2026 est modifié comme suit :

Madame Farida ADLANI, représentant le Conseil régional d'Île-de-France.

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article R.6143-12 du code de la santé publique, le mandat de Monsieur Laurent EL GHOZI est renouvelé pour cinq ans à date de signature du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Par suite de cette modification et de ce renouvellement, le conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) est composé des membres ayant voix délibérative suivants :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, Maire de Paris ;
- Madame Anne-Claire BOUX, représentante du Conseil de Paris ;
- Monsieur Patrick OLLIER, représentant d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du ressort de l'établissement (pour l'AP-HP : Métropole du Grand Paris)
- Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, représentant du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine principal département d'origine des patients autres que le département siège de l'établissement
- Madame Farida ADLANI, représentant le Conseil régional d'Île-de-France.

2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical :

- Monsieur Bruno HOSZMAN, cadre supérieur de santé, représentant de la commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Professeur Antoine PELISSOLO et Madame le Docteur Juliette PAVIE, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Frédéric LOPEZ et Monsieur Asdine AISSIOU, représentants désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

3° en qualité de personnalités qualifiées :

- Madame le Docteur Michèle GRANIER et Madame le Docteur Marie-Laure ALBY, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- Monsieur Alain OLYMPIE et Madame Suzette FERNANDES, représentants des usagers désignés par le préfet d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- Monsieur Laurent EL GHOZI, personnalité qualifiée désignée par le préfet de Paris.

**ARTICLE 4 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

**ARTICLE 5 :**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et le Directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 16 avril 2026

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France et par délégation  
Le Directeur de la Délégation  
départementale de Paris

***SIGNÉ***

Tanguy BODIN



Préfecture de Police

75-2026-04-16-00001

Arrêté 2026-00426 du 16 avril 2026 accordant  
des récompenses pour actes de courage et de  
dévouement

Paris, le 16 avril 2026

**ARRETE N° 2026-00426**

**Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup>

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Vincent PHOTIADE**, brigadier-chef de police, né le 1<sup>er</sup> février 1990 ;
- **M. Julien ZAMBELLI**, gardien de la paix, né le 9 décembre 1985.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

« signé »

**Patrice FAURE**